## L'écrevisse à pieds blancs

De toutes les écrevisses qui vivent en eau douce sur le territoire français, la plus caractéristique de la Gartempe est Austropotamobius pallipes ou écrevisse à pieds blancs. Elle possède un aspect général rappelant celui d'un petit homard, avec un corps segmenté présentant une paire de pinces de belle taille et 5 paires de pattes motrices. Cette écrevisse indigène



prospérait dans nos cours d'eau jusqu'à l'introduction de nouvelles espèces d'écrevisses d'Amérique du Nord et l'apparition simultanée d'une nouvelle maladie, la peste de l'écrevisse, qui fait son apparition à la fin du 19ème siècle.

## ▶▶La peste de l'écrevisse

C'est en Italie du Nord, en 1860, que la peste de l'écrevisse apparaît pour la première fois en Europe. Elle est due à la présence d' un champignon (Aphanomyces astaci) qui fragilise la carapace des individus infectés et engendre une baisse de la vitalité entraînant la mort de l'individu. Son apparition s'est faite parallèlement à l'introduction de d'écrevisses d'Amérique du Nord.

Dans la foulée, la maladie s'est propagée par la pratique de la pêche, le tourisme et le transport de salmonidés. Entre 1870 et 1940, la peste détruisit presque toutes les populations d'écrevisses indigènes de l'ouest à l'est de l'Europe. En France, la plus forte épidémie s'est produite entre les années 1878 et 1890. Il faut rappeler que les écrevisses « américaines » sont des porteuses saines (non malades) du champignon qu'elles disséminent sur leur passage.

## >>> Ses exigences

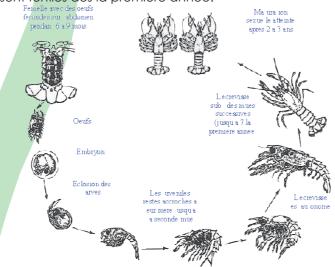
L'écrevisse à pieds blancs présente des exigences écologiques fortes et diverses qui correspondent aux eaux douces de bonne qualité type « eaux à truites ». La seule difficulté majeure pour ces crustacés c'est la température : elle ne doit que rarement dépasser les 21°C sous peine d'entraîner la mort des individus.

Pendant la journée, les écrevisses se tiennent dans des terriers qu'elles ont creusés dans le sable, tandis qu'elles sortent la nuit pour chercher leur nourriture animale et végétale. Lors des périodes hivernales, elles ne se nourrissent peu et restent cachées dans leur terrier.



## ▶▶La reproduction de l'écrevisse

La première phase, l'accouplement, se déroule une seule fois, à l'automne, lorsque la température descend sous les 10°C. Les oeufs sont pondus quelques semaines plus tard et gardés sur l'abdomen de la femmelle où ils incubent pendant six à neuf mois (selon la température de l'eau). Les pieds blancs produisent une centaine d'oeufs, avec un pourcentage d'éclosion parfois très faible. Par comparaison : les écrevisses dîtes « américaines » pondent jusqu'à 300 oeufs par cycle de reproduction et le rendement d'éclosion est fort. L'éclosion a lieu au printemps, de la mi-mai à la mi-juillet. Les juvéniles restent accrochés à leur mère jusqu'à la seconde mue après laquelle ils deviennent autonomes. En effet, pour grandir, l'écrevisse sort de sa carapace dans laquelle elle se sentait « à l'étroit ». La seconde carapace, molle au début de la mue, durcit rapidement et voilà que l'écrevisse a mué. Durant la première année une écrevisse peut effectuer jusqu'à sept mues. La maturité sexuelle des pieds blancs est atteinte au bout de deux à trois ans, alors que les écrevisses invasives sont fertiles dès la première année.



## ▶▶▶Une écrevisse menacée

En France et tout particulièrement dans les territoires concernés par le Contrat de Rivière Gartempe une multitude d'écrevisses autochtones étaient présentes depuis plusieurs siècles. Des congénères étrangères (écrevisses allochtones) ont été introduites dans leurs cours d'eau à des fins d'élevage. Ce sont l'écrevisse américaine (Orconectes limosus), l'écrevisse de Louisiane (Procambarus clarkii) et l'écrevisse californienne (Pacifastacus leniculus). Le mélange de ces différentes populations d'écrevisses à considérablement modifié l'équilibre écologique des cours d'equ. En effet, les « nouvelles » espèces introduites se posent, depuis plusieurs années, en sérieuses concurrentes. Plus grosses, elles se montrent plus territoriales, se reproduisent en plus grand nombre (2 à 3 fois plus), se contentent d'une mauvaise qualité d'eau. A cela s'ajoutent les différentes sources de pollutions du milieu. Les nombreuses menaces qui pèsent sur cette espèce sont la cause de la baisse de leurs effectifs et de leur possible disparition.



S.I.A.Brame-Asse-Salleron, Blond, Limoges





## **EDITO**

Une année active,

La préparation du contrat de rivière «Gartempe» se poursuit activement; les commissions du comité de rivière ont travaillé tout au long de cette année.

Deux études sont en cours: l'une sur le développement touristique de la vallée de la Gartempe par un groupe d'étudiants de l'université de Clermont - Ferrand; l'autre sur la réalisation de l'état des lieux du bassin versant, pour bien cibler les actions à mener par la suite et évaluer leurs impacts. Des actions « tests » sur des exploitations agricoles en Creuse et en Haute Vienne vont être menées. Il s'agit d'expérimenter des méthodes d'abreuvement du bétail afin de préserver les berges de cours d'eau. Enfin, des actions pédagogiques auprès du grand public et des scolaires ont été lancées. Une exposition a été réalisée, elle est à disposition des collectivités adhérentes.

Il faut donc remercier et saluer le travail réalisé par tous les acteurs de l'eau au service d'un seul intérêt général : notre rivière « GARTEMPE ».

Remercions aussi toutes les collectivités adhérentes et leurs délégués au syndicat mixte; ainsi que les partenaires financiers que sont l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la Région Limousin, les départements de la Creuse et de la Haute-Vienne.

J.B.DAMIENS

#### Adresse:

Syndicat Mixte

« Contrat de Rivière Gartempe
9, avenue Charles de Gaulle
BP 302 – 23006 Guéret cedex
Tél. 05 55 41 02 03
Fax 05 55 41 13 01
cr.gartempe@hotmail.fr



## Le Contrat de Rivière Gartempe

## **▶▶▶Le projet**

Cette année, le Comité de Rivière du Contrat de rivière Gartempe, puis le Syndicat Mixte Contrat de Rivière Gartempe ont validé les cahiers des charges des études nécessaires à la finalisation de l'état des lieux du bassin versant couvert par le Contrat de rivière Gartempe, qui ont été élaborés par les différentes commissions du Comité de Rivière.

Le dossier préalable produit en 2002 traduisait un certain nombre de perturbations présentes sur le territoire concerné. Il était non seulement nécessaire de mettre à jour ce document, mais aussi d'approfondir les pistes de réflexions soulevées par les conclusions de ce premier état des lieux.

#### Ce dernier recensait:

- des altérations de la qualité de l'eau, une eutrophisation ponctuelle et la présence de nitrates dans certains captages,
- des activités humaines utilisant principalement l'eau (captages et prélèvements en rivière), sa force motrice, l'activité minière passée et la création de plan d'eau,
- -une utilisation principale du territoire à but agricole, dont les changements de pratiques ont notamment entraîné des modifications des abords de cours d'eau,
- un patrimoine riche et varié dont les sites encore peu mis en valeur ne bénéficient pas de gestion cohérente,
- un peuplement piscicole faible, mais avec une très forte valeur patrimoniale (saumon, truite, ....) complété par la présence d'espèces emblématiques supplémentaires telles que la loutre, la moule perlière et l'écrevisse à pieds blancs dont les habitats diminuent,
- la présence d'espèces invasives allochtones (étrangères) qui concurrencent les espèces autochtones (issues du territoire),
- une segmentation du cours d'eau, accentuée par la forte densité d'étangs, avec des modifications de la morphologie limitant l'auto curage naturel de la rivière, et faisant obstacle à la libre circulation piscicole (transparence migratoire),
- le traitement des effluents domestiques (souvent vieillissant sur certains secteurs) et ponctuellement industriels sont aussi à l'origine de perturbations.

## **▶▶**Les enjeux

Suite à ce constat, trois enjeux ont été dégagés :

- Les espèces emblématiques : un axe pour la restauration des espèces en danger, la protection et la mise en valeur des milieux (reconquête des milieux, rétablissement de la transparence migratoire, limitation de l'impact des seuils et des étangs, et gestion cohérente à l'échelle du bassin).
- Protection de la ressource en eau, afin d'avoir une ressource en eau suffisante en quantité et en qualité, mais aussi de restituer des eaux usées traitées de qualité.
- Vers un développement durable du bassin versant : trouver un équilibre entre une agriculture économiquement viable et le respect des milieux naturels, relancer la dynamique touristique locale et préserver un cadre paysager harmonieux et

## **▶▶**Les études préalables

L'objectif des études est de permettre la réalisation du dossier définitif qui est la dernière étape avant la contractualisation du Contrat de Rivière Gartempe, et à travers ce dernier, la mise en œuvre d'une gestion concertée de la rivière Gartempe sur les départements de la Creuse et de la Haute-Vienne, par la réalisation d'un programme pluriannuel d'une durée de 5 ans.

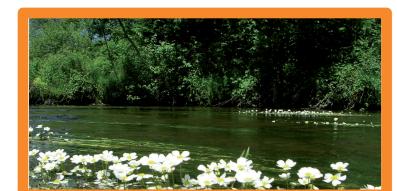
Ce programme, reconductible une fois, portera sur les domaines touchant les aspects qualitatif et quantitatif de l'eau, les aspects touristiques et tous les aspects liés à la qualité de la faune et de la flore endémiques à la Gartempe. Les travaux à effectuer rentreront dans le cadre des objectifs fixés par la Directive Cadre sur l'Eau (ou DCE).

Après validation de ces cahiers des charges par le Comité de rivière du Contrat de rivière Gartempe, le Syndicat Mixte Contrat de Rivière Gartempe s'engage donc dans la réalisation de trois études préalables :

Une étude « Assainissement » visant à répertorier l'ensemble des stations d'épuration du territoire, à les diagnostiquer et à proposer un programme de réhabilitation et d'aménagement qui sera réalisée en régie.

Une étude « Développement Touristique de la Vallée de la Gartempe » sera réalisée dans le cadre d'un projet tutoré en partenariat avec l'Université Blaise Pascal de Clermont Ferrand. Elle sera réalisée dans le courant d'année 2007/2008 par l'Université Blaise Pascal de Clermont Ferrand sous la responsabilité de M. Raphaël Berthold, maître de conférence, qui dirigera une équipe d'étudiants en seconde année de Master Professionnel (BAC +5).

Une étude « Qualité des Eaux et Milieux Naturels » qui a pour objet de compléter l'état des lieux des cours d'eau et de leurs bassins versants, d'en évaluer les perturbations et les potentialités, et de mettre en lumière les perturbations subies par le cours d'eau et les activités présentes sur le bassin versant. La réalisation de cette étude sera confiée à un bureau d'études et débutera fin 2007.





## Le Comité de Rivière

Le Comité de Rivière est un lieu de débat constitué par le Préfet coordonnateur de Région. Il est composé de représentants des services de l'Etat, d'élus, de socioprofessionnels, des usagers, d'associations et des collectivités territoriales associées. Il a en charge la définition des objectifs du programme d'études préalables, du programme de travaux du Contrat de Rivière Gartempe et des modalités d'évaluation.

Il est constitué de cinq commissions thématiques.

Communication » en charge d'élaborer l'ensemble des documents informatifs, dont cette lettre, et de communication visant à sensibiliser nos concitoyens à la démarche « Contrat de Rivière Gartempe ». Le Président

La Commission « Espèce Emblématique et Milieux Naturels » qui prend en charge le volet traitant de la préservation de l'ensemble des espèces du Bassin versant de La Gartempe, à travers les espèces emblématiques comme : le saumon, le chabot, l'écrevisse à pied blancs, la moule perlière et la truite. Le président est M. Paul Genet, Président de l'Association pour la Sauvegarde de la Gartempe.

▶▶▶ La Commission « Agriculture et Développement Durable » présidée par M. Bernard GOUPY, Vice-Président de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne, traite les problématiques liées à l'agriculture et travaille étroitement avec la Commission « Espèces emblématiques et Milieux Naturels ». Cette col-

laboration a permis d'élaborer le cahier des charges de

l'étude « Qualité des Eaux et Milieux Aquatiques » qui débutera cette année.

### ▶▶▶ La Commission « Tourisme et

Patrimoine », poursuit ses travaux dans le domaine du développement touristique en s'appuyant sur le patrimoine naturel ou bâti préservé et à préserver du Bassin-versant de la Gartempe. Le poste de Président de cette commission est vacant. Sous la présidence de Mme Anne RICHTER, cette com- et de l'Ardour, mission a élaboré le cahier des charges de l'étude portant sur le « Schéma de Développement Touristique de la Vallée de la Gartempe,

### ▶▶▶ La Commission « Assainissement

- Equ potable )), présidée par M. Eugène PIVETEAU, Président du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Gartempe, travaille à l'établissement d'un diagnostic restriction.

Syndicat Intercommunal

ron et de l'Asse

d'Assainissement Agricole des Bassins de la Brame, du Salle-

Président : CUBEAU René

Technicien: sans noste

Territoire: 12 Communes

#### Ces communes et groupement de communes participent financièrement au fonctionnement du Syndicat Mixte et à l'élaboration du dossier définitif du contrat de rivière. relatif aux besoins d'aménagement des dispositifs d'assainis- Cependant toutes les communes incluses dans le Bassin versement collectifs et autonomes, à la gestion de la ressource sant ne font pas encore partie du Syndicat Mixte. Dans la maen eau et aux besoins sur le territoire, et à la recherche de nou- jorité des structures, un technicien rivière est présent. Ce sont veaux modes d'approvisionnement en eau potable en cas de les interlocuteurs les plus proches du public qui se font le relais des remarques que vous pourriez adresser sectoriellement sur le projet.

Communauté de Communes Creuse-Taurion-Gartempe

Le Syndicat Mixte

Bassins de la Brame, du Salleron et de l'Asse,

- les communes de La Souterraine, Blond et Limoges.

- la Communauté de Communes Creuse-Taurion-Gartempe,

- le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Gartempe

- le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la

- le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Agricole des

- la Communauté de Communes de Guéret – Saint-Vaury,

Les structures adhérentes sont :



#### Communauté de s de Guéret Saint-

Technicien: BRIAT Emmanuel Territoire: 19 Communes dont 12 communes sur le

# ▶▶▶ La Commission « Animation-

est M. Jacques VELGHE, Président du Comité de Rivière.

## ment du Bassin de la u Eugène Technicien : Boury Etienne Territoire: 31 Communes

Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Gartempe et de l'Ardour President: MALTY Elie Technicien: poste à pourvoir Territoire: 12 Communes



#### Communauté de Com--Taurion-Gartempe LON Jacky

Technicien: N'GUYEN José Territoire: 27 Communes dont 5 sur le bassin versant de la

